

JEAN-PIERRE BARDET (Paryż)

### FORMER LES JEUNES ESPRITS\*

Cet exposé est un cours que j'ai présenté aux étudiants de Białystok en 2000. Il ne s'agit nullement d'une œuvre personnelle ou érudite, mais d'une synthèse qui est fondée sur de nombreux travaux de collègues universitaires français que je mentionne en bibliographie en espérant n'en oublier aucun.

L'histoire de l'enseignement est assez bien connue: cette meilleure connaissance résulte du fait que l'enseignement est assez tôt institutionnalisé et a laissé des archives permettant soit une description généralisable, soit même une quantification des faits sociaux. Mais il ne faut pas non plus nourrir trop d'illusion même en ce domaine bien abordé par les spécialistes de l'éducation: il n'y a de véritable administration de l'instruction publique qu'assez tardivement. Heureusement, les archives éducatives sont abondantes dès l'ancien régime et plus encore par la suite. Les travaux sur ce sujet ont été nombreux et cette petite synthèse ne constitue qu'un survol un peu superficiel d'un très vaste champ de recherche.

Dans cette découverte de la formation des jeunes, j'attacherai une grande importance à l'enseignement élémentaire qui est resté jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, la seule formation pour la plus grande part des jeunes et qui est indiscutablement la base de la modernisation de l'Europe. De ce point

---

\* Jean-Pierre Bardet jest profesorem Uniwersyté de Paris-Sorbonne (Paris IV) i Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales w Paryżu oraz dyrektorem Centre Roland Mousnier w Paris IV. Zajmuje się wczesną historią nowożytną, głównie zagadnieniami społeczno-demograficznymi, choć sięgał również do problemów gospodarki i kultury. Autor m.in. *Rouen aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Les mutation d'un espace social*, t. 1–2, Paris 1983 i redaktor wspólnie z Jacques Dupâquier monumentalnej trzy tomowej *Histoire des populations de l'Europe*, Paris 1997–1999.

de vue, nous constaterons que la France ne se situe pas en tête de l'Europe, dépassée qu'elle est par l'Écosse, les Pays scandinaves ou l'Allemagne du Nord au XIX<sup>e</sup> siècle tout du moins et probablement avant.

Pour simplifier cette démarche, je partirai du constat de l'alphabétisation, puis je passerai à l'examen des apprentissages élémentaires, pour examiner enfin ce qui se passe au-delà des rudiments. (fait qui concerne un nombre très restreint de jeunes

## I. Un bilan global et nécessairement rudimentaire: de la mesure à l'analyse des motifs

### 1. Comment mesurer l'éducation scolaire?

Il y aurait 4,7 millions d'élèves dans les écoles en 1876–1877, contre seulement 900 000 en 1813, un début du XIX<sup>e</sup> siècle sans doute peu éloigné de l'ancien régime. Mais que signifient ces chiffres et quelle est l'efficacité des écoles? C'est un vrai problème quand on étudie la réalité scolaire qui a régné jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Le tissu scolaire est alors évanescent, hétéroclite, et l'enseignement de qualité inégale. Voyez ce que raconte le maçon limousin Martin Nadaud (né en 1815): il suit d'abord l'enseignement du maître d'école de son village qui est bedeau et réunit ses élèves de temps en temps; puis il a un excellent nouveau maître qui ne reste qu'un an au village; le troisième un nommé Martin est nul; le jeune Nadaud est alors mis en pension dans un village éloigné chez un 4<sup>ème</sup> instituteur, puis chez un 5<sup>ème</sup>. Instabilité du corps enseignant, ténacité sans doute exceptionnelle des parents de Martin Nadaud, apprentissage assez médiocre. Martin ne tarde pas à gagner sa vie en émigrant à Paris comme maçon. En réalité les taux de scolarisation et la description de l'appareil scolaire sont des références utiles, mais incertaines jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

Signalons malgré tout une analyse quantitative, celle du Baron Dupin auteur des *Forces productives de la France* (1827) qui publie une carte de la scolarisation en France. Intéressante, car cette cartographie fait de lui l'inventeur du concept de la ligne Saint Malo Genève qui est souvent évoqué dans l'historiographie française. Il est vrai que son initiative est suivie d'effet puisqu'à partir de 1827, on se préoccupe de la statistique du niveau d'instruction des conscrits plus sûre que le comptage des écoles. A partir de 1854, la *Statistique Générale de la France* fournit des données sur la signature des conjoints au mariage. Idée reprise de manière rétrospective

par le recteur de l'académie de Nancy, Louis Maggiolo qui grâce au concours de 16 000 instituteurs lance en 1877 une enquête sur la signature des conjoints au moment de leur mariage à diverses dates (1686–1690, 1786–1790, 1816–1820).

Quel est l'intérêt et quelles sont les limite d'une telle enquête? Que vaut l'indication des signatures au mariage?

- Elles doivent concerner les seuls premiers mariés, pour éviter les redites.
- Il faut décaler les données d'une quinzaine d'années en arrière pour dater le moment de la scolarité.
- La signature est certes discutable comme indicateur de maîtrise de l'écriture car certaines signatures ne sont que des dessins. On peut mal signer et être analphabète ou mal signer et être très instruit.
- Mais au total, il s'agit d'un instrument solide car approximativement couvrant dans l'enquête de Maggiolo même incomplète. Il fournit une évolution et des caractéristique déjà intéressantes et confirmées par d'autres analyses.

## 2. Analyse des données d'alphabétisation

L'examen du tableau général est révélateur:

**Tableau 1.** Pourcentage de conjoints sachant signer au moment du mariage

Date de mariage	Enquête Maggiolo		Enquête INED		Angleterre		Ecosse		Prusse		Italie	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
1686–90	26,5	13,5										
1786–90	47,0	27,0	46,0	25,0								
1816–20	54,0	34,0	53,0	33,0								
1850	60,0	55,0			69,0	54,0	89,0	77,0				
1870	78,0	65,0			80,0	73,0	90,0	80,0			39,0	22,0
1900	95,0	89,0				97,0	98,0	97,0	99,0	99,0	66,0	52,0

Constatons la croissance prodigieuse qui s'entame au XVIII<sup>e</sup> siècle et dans doute au XVII<sup>e</sup> siècle, car à tout prendre les rares indices disponibles pour la période antérieure (signatures des registres de notaires, listes d'émargements etc.) laissent apparaître un niveau très faible avant 1600,

sans doute proche de 10 à 12% pour les hommes. L'enquête nominative de l'INED confirme la validité des données de Maggiolo pourtant incomplètes.

Mais au-delà de cette évolution générale, la diversité l'emporte à bien des niveaux:

- Entre *hommes et femmes* comme nous le voyons sur le tableau. C'est surtout vrai au départ, moment où l'alphabétisation des mariées est presque inexistante dans certaines régions (7% dans l'Eure en 1686-89, 2 à 3% dans les Pyrénées). Il est clair que l'alphabétisation féminine s'est sensiblement améliorée ensuite. Il n'en demeure pas moins que ces décalages résultent comme nous le verrons plus loin d'actions de scolarisation différente et, in fine, d'une demande sociale d'instruction variable selon le sexe, aussi bien en terme d'encadrement des enfants que de contenu.
- La seconde différence sensible sépare *la ville de la campagne*.

A l'échelle française les différences sont sensibles et le demeurent même si elles tendent à s'atténuer.

**Tableau 2.** Alphabétisation des villes et des campagnes en France

Date de mariage	Campagnes		Villes	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1740-1749	36	15	61	41
1770-1779	42	20	65	44
1800-1809	46	26	73	51
1820-1829	50	31	69	47

On pourrait multiplier les exemples. Ainsi dans la région de Rouen, l'écart est de plus de 30% entre Rouen et ses campagnes à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et moindre en 1789 (10% du côté masculin et 20% du côté féminin). Dans le Nord de la France qui s'industrialise lourdement au XIX<sup>e</sup> siècle, l'évolution est frappante, car elle se traduit par une réduction, parfois même une inversion de la suprématie urbaine au 19<sup>ème</sup> siècle. Par exemple Lille compte 50,6% de signants et 40,3% de signantes dans la 2<sup>ème</sup> moitié du 18<sup>ème</sup> siècle alors que ses campagnes sont à 43,4% et 23,2%. Situation inversée en 1865 où Lille ne compte que 64% de signants et 51,5% de signantes contre respectivement 69,5% et 55,6% dans le reste du département. Ceci est assez commun à beaucoup de villes industrielles de

ce siècle, attirant par milliers des immigrants analphabètes et offrant peu de chance aux enfants attelés aux machines de s'instruire.

C'est un peu exceptionnel, car d'une manière assez fréquente les immigrants de la campagne semblent moins instruits que les natifs de la ville. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est le cas à Rennes, à Bordeaux et dans beaucoup d'autres villes approvisionnées par des campagnes pauvres. Ce n'est pas le cas à Rouen, où au contraire les natifs et natives ouvriers signent moins bien que les immigrants de même condition. A cela, une explication proche de la précédente concernant Lille: même si la capitale normande est bien équipée pour l'enseignement primaire comme nous le verrons, elle est tôt industrielle et offre des emplois précoces de fileurs et de tireurs aux jeunes enfants des ouvriers. D'où le faible rendement des nombreuses écoles charitables de la ville. Dans les deux cas, nous retrouvons l'incidence du travail des enfants.

On n'étonnera personne, en signalant les *différences sociales* traduites ici par un simple tableau d'intérêt régional, portant sur la ville de Rouen, mais qui pourrait être multiplié à l'infini.

**Tableau 3.** Les signatures des conjoints à Rouen selon la période et le milieu social

Profession	1670–1699		1700–1729		1730–1759		1760–1792	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Notables	100	97	100	100	100	97	100	96
Boutiquiers	85	67	85	73	92	75	95	86
Artisans	75	46	81	62	87	67	90	75
Ouvriers	38	21	46	22	55	30	59	36

- Autre différence essentielle, la coupure de la France en deux autour d'une ligne Saint-Malo-Genève. Certes il serait facile de montrer que la démarcation entre Nord et Sud est moins tranchée qu'il ne paraît. Au Sud, on note cependant un extraordinaire développement de l'alphabétisation masculine dans les Hautes Alpes, dans les Alpes de Haute-Provence, et, dans une moindre mesure, dans les Pyrénées atlantiques ou dans le sud du Massif Central. On a parlé d'une avance protestante: il est vrai qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, avant la Révocation, il y a un meilleur équipement scolaire protestant, mais cette avance s'estompe assez vite sous la pression catholique: et l'avance protestante quand elle est subsiste, tend à être d'abord sociale. Les exceptions dans l'atonie générale du Sud s'expliquent plutôt par une volonté de préparer les

enfants à l'émigration dans un contexte de surpeuplement relatif. Les Alpes, par exemple, sont une pépinière de maîtres d'école et de commis aux écritures, dûment entraînés surtout quand ils ne sont pas héritiers. Notez que les filles ne bénéficient guère de l'avance des zones en pointe. À ces exceptions montagnardes près, le contraste N-S est saisissant et permanent:

**Tableau 4.** Pourcentage de signants au mariage par zone (enquête Maggiolo)

Zones concernées	1686–1690		1786–1790		1816–1820	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
France du Nord	38.5	20.3	67.8	42.0	70.3	54.3
France du Sud	18.5	8.2	29.0	12.3	37.8	17.5
Total	26.5	13.0	43.7	24.2	50.8	32.2

Tous ces contrastes conduisent à s'interroger sur les causes du contraste entre le Nord et le Sud. Elles sont assurément économiques (le Nord est plus riche que le Sud et donc plus apte à financer des maîtres d'école), mais au-delà des conséquences scolaires, il faudra bien insister sur les motivations.

### 3. Les motivations

Constatons que sous l'ancien régime, l'Etat n'est pas fortement impliqué dans l'école, sinon motivé. Il ne légifère en ce domaine qu'en 1698 ayant jusque là, laissé la responsabilité de l'enseignement à la hiérarchie catholique (nombreux textes sur ce point en 1606, en 1685, 1695). Cependant, en 1698, une Déclaration ordonne qu'on établisse des écoles dans toutes les paroisses du Royaume et que les habitants soient imposés pour les financer: les enfants devant tous fréquenter l'école jusqu'à 14 ans. Mais ce texte pourrait être un document de circonstance visant au contrôle des nouveaux catholiques: en 1724, pourtant, les mêmes dispositions sont reprises. Certains historiens ont souligné que la volonté royale était bien présente: mais on n'aperçoit guère d'autres textes législatifs ou réglementaires de cette nature.

Il est bien difficile d'affirmer une visée très claire des intéressés eux-mêmes, même si on a des exemples de ténacité scolaire comme celui de Nadaud. Dans les campagnes, si certaines communautés d'habitants collaborent à la recherche et au salaire des maîtres, d'autres sont nettement

réticentes pour les payer. Cela est évidemment plus manifeste en campagne que dans les villes où les frais scolaires des pauvres sont plus ou moins pris en charges par les organisations charitables, comme on le verra. Mais l'on sait qu'il y a un antagonisme latent entre le travail des enfants et l'école.

En fait les opposants à l'instruction publique sont légion. On n'en finirait pas de les citer. On se contentera de quelques exemples caractéristique qui n'émanent pas de parents paysans préoccupés de faire travailler leurs enfants mais bel et bien de membres de l'élite, souvent de l'administration.

On en trouve jusque dans l'appareil d'Etat. Dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, Richelieu est hostile au développement de l'école: *«ainsi qu'un corps qui aurait des yeux en toutes ses parties, de même l'Etat le serait-il, si tous les sujets étaient savants. On y verrait aussi peu d'obéissance que l'orgueil et la présomption y seraient ordinaires; le commerce des lettres bannirait absolument celui de la marchandise, il ruinerait l'agriculture, il remplirait la France de chicaneurs..»* De même, plus tard, Colbert est-il plus ou moins hostile aux études élémentaires des pauvres. En 1667, il avance un programme restrictif où: *«dans les petites écoles, on n'enseignerait seulement à lire et à écrire, chiffrer et compter, et en même temps on obligerait ceux qui sont d'une naissance basse et inapte pour les sciences à apprendre les métiers et on exclurait même de l'écriture ceux que la Providence a fait naître d'une condition à labourer la terre, auxquels il ne faudrait apprendre qu'à lire seulement, à moins qu'on ne remarquât en eux des semences de lumière et d'ouverture pour les sciences pour lesquelles, ils méritassent d'être exceptés de la loi commune».*

Les administrateurs du XVIII<sup>e</sup> siècle ne sont guère plus tendres. Le subdélégué de Castres en 1744 écrit sans état d'âme *«Comme, chacun tend à rendre sa condition meilleure, il arrive que le fils d'un paysan ou d'un artisan qui... parvient à savoir lire, croit que ses mains ne sont plus faites pour cultiver la terre ou pour manier les outils de ses pères...C'est ainsi que les arts et les métiers se trouvent dépourvus de gens qui les professent. Je sais que dans ces établissements (les petites écoles), on prend le prétexte de la religion en disant qu'il est important que les paysans sachent et connaissent par eux-mêmes ce qu'ils doivent croire: mais les instructions.. de leur curé ne doivent-elles pas suffire à cela: la science a fait peu de bons croyants et en a ignoré beaucoup d'autres..»*

Les hommes éclairé du XVIII<sup>e</sup> siècle sont encore plus radicaux. Lisez ce qu'écrivit en 1759, l'agronome Béliat des Vertus *«Les écoles ne devraient être ouvertes que les fêtes et les dimanches après Vêpres pendant l'été et à la nuit tombante de la Toussaint à Pâques. La plupart ne savent rien:*

à la bonne heure, ils ne sauront ni lire, ni écrire, mais ils auront des bras accoutumés à bêcher la terre».

Voltaire est aussi négatif en félicitant le célèbre La Chalotais procureur général du Parlement de Rennes pour son hostilité à l'instruction des humbles: *«Je vous remercie de proscrire l'instruction chez les laboureurs. Moi qui cultive la terre, je vous présente requête pour avoir des manœuvres et non des clercs tonsurés. Envoyez moi surtout des frères ignorantins pour conduire mes charrues et pour les y atteler».*

Rousseau est défavorable à l'instruction car il considère que *«ceux qui sont destinés à vivre dans la simplicité champêtre n'ont pas besoin pour être heureux du développement de leurs facultés., ils sont comme les mines d'or du Valais que le bien public ne permet pas qu'on exploite.. N'instruisez pas l'enfant du villageois, car il ne lui convient pas d'être instruit..».*

#### **4. Les arguments en faveur de l'école: conversion religieuse et service de la Révolution**

A vrai dire, les constants défenseurs de l'instruction populaire sont les clercs qui estiment nécessaires l'instruction pour approfondir la foi.

C'est un point essentiel: du point de vue de bien des clercs, les enfants vont à l'école d'abord pour apprendre le catéchisme. Toutes les instructions, toute l'éducation qui y est donnée est centrée sur la foi, le prière et les valeurs chrétiennes. Le savoir profane n'est considéré par les initiateurs de l'école au XVI<sup>e</sup> ou au XVII<sup>e</sup> siècle comme une sorte de sous-produit. L'opinion évolue sensiblement au siècle suivant en se laïcisant.

Le mouvement d'alphabétisation a d'abord été lancé par les Protestants désireux de faire lire les *Ecritures* à leurs enfants: on connaît mal leur effort en France, mais on sait qu'il a été considérable un peu partout. Aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, on compte un grand nombre de maîtres d'école protestants.

Les catholiques n'ont pas tardé aussi à jouer la carte scolaire -et ce d'autant plus- que les clercs vont être de plus en plus investis de la mission d'instruire par divers textes du roi. En fait dès 1606, Henri IV a confié l'enseignement à la hiérarchie catholique.

Les évêques répondent à cette attente en créant de nombreuses écoles, particulièrement en pays protestant. Ils souhaitent que chaque paroisse ait la sienne. Et les témoignages de l'intérêt continu des clercs pour l'école sont légion. Mais fait non négligeable, au XVIII<sup>e</sup> siècle, certains clercs s'inquiètent de la diffusion des mauvais livres et tentent de tempérer le

zèle alphabétisateur de leurs confrères en signalant ce qu'ils considèrent comme les risques de l'instruction: exemple de discours obscurantiste assez différents de ceux des philosophes, cette récrimination d'un curé en 1773 *«Je trouve -et la plupart de mes confrères trouvent- que la plus grande partie de ce que nous avons de moins chrétien dans nos paroisses est compris dans le nombre de ceux qui ont été aux écoles et que tout ce qu'il y a de plus simple, de plus innocent et de plus chrétien ne sait ni lire, ni écrire..»*. Un point de vue qui resurgira périodiquement au XIX<sup>e</sup> siècle. La religion tuée par les mauvais livres, cet argument ne convaincra cependant pas la plupart des clercs qui continueront à penser et à dire que bien orientée, l'instruction participe à la formation du croyant.

A côté d'eux, on trouve aussi des hommes des Lumières qui ne sont pas tous contre l'école loin de là. A la veille de Révolution, ils se multiplient. Parmi les illustres défenseurs de l'école, notons Diderot, Condorcet ou Bernardin de Saint Pierre pour ne citer qu'eux. Les physiocrates comme Quesnay lui sont aussi favorables. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle se développe un courant très favorable à l'instruction publique qui rebondit à partir de 1789. La Révolution s'inscrit dans cette perspective. Déjà, les cahiers de doléances exprimaient le souhait d'une meilleure organisation de l'école. Les dispositions révolutionnaires vont confirmer cet intérêt pour la mise en place d'un réseau scolaire favorable à l'élévation des plus modestes. Il ne s'agit plus de salut des âmes désormais, mais de réussite égalitaire, de reconnaissance du talent.

Il serait inutile de détailler les projets de cette période trop courte pour permettre l'aboutissement de réalisations qui nécessitent la durée: on opposera, par exemple, les propositions assez prudentes de Talleyrand qui prévoit une école primaire universelle et gratuite (mais les filles n'iront à l'école que jusqu'à 8 ans) à la vision ambitieuse de Condorcet présentée en octobre 1792 devant le Comité d'instruction publique: instruction commune aux deux sexes, sans culte religieux, laïque; on prévoit de nommer un instituteur dans chaque commune de 400 à 1500 habitants comptant donc entre 24 et 100 enfants d'âge scolaire; un instituteur et une institutrice se pour celles qui comptent 1500 à 4000 habitants (entre 100 et 300 enfants d'âge scolaire) ce qui n'est finalement pas beaucoup, mais encore peu réaliste en raison des moyens disponibles. Par la suite, les rapports, projets et décrets se succèdent.

En octobre 1793, un décret institue des écoles primaires dans les communes de 400 à 1500 habitants, projet remanié en décembre. Un nouveau décret est rédigé en novembre 1794, puis un autre encore en octobre 1795.

Il faudrait aussi noter la création des écoles centrales secondaires en 1795 et des lycées en 1802 et l'échec d'un premier projet d'école normale destinée à former les futurs maîtres. Cette effervescence traduit en même temps une forme d'impuissance, même s'il ne faut pas sous-estimer certaines réalisations. La période la plus dure de la Révolution, celle de la Convention a été plus active que la phase du Directoire. On verra qu'en raison des craintes qu'inspire l'école populaire le XIX<sup>e</sup> siècle hésitera longtemps à se lancer dans un vaste programme d'éducation nationale.

## II. La mise en place du réseau des écoles et leur fonctionnement pendant l'ancien régime

### 1. La présence scolaire dans les campagnes

Il est difficile de mesurer la présence scolaire dans les campagnes. En 1826, date à laquelle les choses n'avaient probablement guère évolué depuis la Révolution, on trouvait, selon Dupin, des écoles dans 80% des communes de la France du Nord et dans 50% de celle du Sud. Mais celles-ci s'adressaient prioritairement aux garçons. On ne dispose pour l'ancien régime que des comptes partiels qui confirment la supériorité septentrionale et aussi le déséquilibre entre garçons et filles :

- Ainsi, dans le diocèse de Rouen vers 1710-1717, il y a pour 1159 paroisses, 855 écoles de garçons et 306 de filles;
- dans celui de Tarbes, en 1783, sur 407 paroisses, on compte 157 écoles de garçons et 14 écoles de filles.
- En 1789, dans le diocèse de Castres, sur 370 communautés, il n'y a que 80 écoles de garçons et 23 écoles de filles.

Mais, malgré les directives répétées des évêques (prévoyant de lourdes peines d'amende et révocation), nous avons la preuve que dans beaucoup de villages, les filles fréquentaient la même école que les garçons dans certains diocèses comme ceux de Reims ou de Châlons-sur-Marne (mais avec de strictes précautions pour séparer filles et garçons). Il n'en demeure pas moins que la moindre fréquentation scolaire des filles explique les décalages de la proportion de signants selon le sexe entre les régions. En outre, on le sait par des documents qualitatifs, les filles vont moins à l'école que les garçons quand cela leur est possible et moins longtemps. Ce qui résulte nettement d'un refus d'instruire les filles, aussi bien celles de l'élite que des classes populaires: personne ne considère que l'instruction féminine peut être

utile. La crainte de la promiscuité des garçons et des filles est manifeste. Par ailleurs, il était difficile de trouver des maîtresses d'écoles formées. Bernardin de Saint Pierre excluait bien les filles de son projet d'école de la patrie pour leur laisser le plaisir d'être instruites par leur mari. Nous reviendrons spécifiquement sur ce problème de l'instruction des filles.

Que sait-on du recrutement, de la formation et du financement des maîtres et maîtresses d'écoles ruraux? Assurément leur nombre s'accroît au XVIII<sup>e</sup> siècle, mais il est sans doute difficile de généraliser à partir de quelques exemples.

Maîtres et maîtresses d'école sont choisis et évalués par les curés de village et l'on attend d'eux trois niveaux de compétence qu'il n'est pas facile de vérifier pour un historien: aptitude à apprendre la lecture (essentielle du point de vue de l'Eglise), à écrire, et à calculer. Mais on attendait des instituteurs recrutés beaucoup d'autres services comme en témoigne la liste des diverses fonctions d'un maître d'école recruté dans un village près de Melun en 1788:

- Apprendre aux enfants le service de la messe
- Chanter les offices
- Accompagner le prêtre porteur du T.S.Sacrement
- Sonner *l'Angelus* 2 fois par jour. Sonner les obit
- Entretenir l'horloge de l'Eglise
- Entretenir les ornements liturgiques
- Balayer le chœur de l'Eglise
- Préparer l'autel
- Accompagner les enterrements
- Apprendre à lire, écrire et compter aux enfants

Sur 12 articles prévus dans le contrat, 3 seulement concernent l'école et ils sont placés en fin de liste. Il convient d'ajouter que les maîtres exercent éventuellement d'autres métiers, assez fréquemment cabaretiers ou barbiers. Rétif de La Bretonne raconte que le maître de son village bourguignon fendait de l'osier ou fabriquait des échelas (pieux pour soutenir les vignes) tout en écoutant ses élèves ânonner

Les salaires sont difficiles à cerner et très variables, car selon les lieux, le maître est payé sur la dîme, par les parents directement ou par la communauté. Une clause de gratuité est souvent annexée aux contrats en faveur des plus modestes enfants. Au total, ce n'est pas un métier tout à fait dédaigné, tant s'en faut: en 1769, dans un village de Champagne, un maître reçoit dans les 200 livres tournois (fournis par les élèves, par la communauté et par le curé). Les maîtresses sont moins bien payées, mais

assez souvent épouses des maîtres. Les salaires d'instituteurs paraissent intéressants par rapport à ceux des journalier ruraux: en outre noter les avantages en nature (logement, sans doute cadeaux divers qui se perpétuent jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle). Quand on recherche un maître, les candidatures sont assez nombreuses, plutôt locales dans le nord, à plus vaste rayon d'action dans le Sud. Il semble encore plus difficile de recruter les maîtresses d'écoles qui sont rares, du moins en ce qui concerne celles qui sont compétentes.

On ne sait pas grand chose du fonctionnement scolaire. Le maître enseigne chez lui, mais il existe notamment en Normandie des maisons-écoles pourvue de bancs et de tables.

- Ce qui caractérise cet enseignement, c'est sa soumission aux rythmes agraires. On note, quand on les connaît, une extrême dispersion des durées de l'année scolaire généralement concentrée sur la mauvaise saison: elle cesse de manière absolue au moment des gros travaux agricoles qui peuvent s'étaler durant 3 à 6 mois.
- L'horaire est généralement le même qu'en ville: de 8 à 11 heures et de 2 à 4 heures, plus ou moins modulé selon la saison. Il est vrai que les parents sont très inégalement intéressé par cet enseignement.

## 2. Un meilleur encadrement urbain

La ville a la réputation vérifiée plus ou moins par les statistiques -mais justifiée généralement - de mieux assurer que les campagnes la formation élémentaires des enfants. En fait on a des exemples contraires, même dans une grande ville comme Rouen où les immigrants ouvriers sont plus alphabétisés que les natifs.

En fait, c'est en ville -base stratégique de la réforme catholique- qu'ont été tentés le plus tôt la création d'infrastructures d'écoles gratuites (notamment à partir des hôpitaux) et également des expériences pédagogiques de premier plan: il n'y a ni frère des écoles chrétiennes ni Ursulines dans les villages.

Pour partir des écoles gratuites, notons leur existence à Rouen (dans les 4 quartiers) dès le XVI<sup>e</sup> siècle, à Paris (écoles des pauvres dans chaque paroisse) ou à Lyon.

Par la suite, l'expérience lyonnaise est intéressante: là un homme charitable, l'abbé Charles Démia (1637-1689) se fait l'apôtre de l'école car écrit-il *«si on ne les instruit pas, les enfants des pauvres deviennent indociles, libertins, joueurs, blasphémateurs, querelleurs, s'adonnent à l'ivrogne-*

*rie, à l'impureté, au larcin et brigandage...deviennent enfin les plus dépravés et factieux de l'État. C'est encore de ce défaut de bonne éducation que naît la difficulté de trouver des serviteurs fidèles et de bons ouvriers, que l'on voit tant de fainéants et vagabonds par les rues, qui ne sachant que boire et manger, et mettre au monde des misérables, causent dans la ville une fourmière de gueux qui pourraient faire appréhender les désordres publics».*

Il se fait confier par l'archevêque la direction des écoles du diocèse. S'appuyant sur le séminaire diocésain pour la formation des maîtres laïcs ou clercs. Il fonde ainsi 16 écoles gratuites de garçons et de filles et apporte une réflexion intéressante sur le contenu de l'enseignement, notamment par l'apprentissage de travail manuel assurant une embauche à la sortie de l'école.

L'expérience de Jean Baptiste de La Salle a eu plus d'ampleur. Tout débute à Rouen quand un certain Adrien Nyel économiste de l'Hôpital général s'avise de relancer les écoles des pauvres du 16<sup>ème</sup> siècle manifestement tombées en sommeil. De sa rencontre avec un chanoine de Reims, Jean Baptiste de La Salle naîtra l'important institut des frères des écoles chrétiennes, les frères ignorantins, comme on les a parfois injustement appelés. J.B de la Salle, (1650–1719), fils d'un officier de justice de Reims était l'exécuteur testamentaire d'un autre chanoine qui avait légué sa fortune pour encourager la formation d'écoles des pauvres destinées aux filles et aux garçons. JB se laissa persuader de ne s'occuper que des seuls garçons, quitta son canonicat et se lança à corps perdu dans une œuvre éducative très caractéristique de l'esprit de la Contre-Réforme.

- En 1687, il crée à Reims un séminaire de maître laïcs à qui il impose des vœux de pauvreté, de chasteté, d'obéissance à leur supérieur et de dévouement absolu à l'enseignement gratuit. Ils ne peuvent recevoir aucune rétribution pour leurs services, s'engagent au silence et à la dévotion, et à l'isolement dans leur communauté.
- On verra que ces frères ont répandu une pédagogie relativement neuve
- Ils sont urbains et tiennent plusieurs classes dans chaque école (deux étant un minimum). Ils forment donc communauté.
- Surtout leur succès est éclatant. Le noviciat central est plus tard établi à Rouen, mais il existe quatre autres lieux de formations dans le royaume d'où sortiront au XVIII<sup>e</sup> siècle plus de 3000 enseignants. On compte 22 écoles en 1719, 78 en 1751 et 116 en 1789. A ce moment 769 frères encadrent 30 000 élèves (40 par classe en moyenne). Leur action concerne surtout la formation élémentaire, mais ils ont quelques établissements de type «moderne-technique» comme on dirait

aujourd'hui où l'on enseigne la comptabilité, les langues vivantes, la navigation: à Rouen et à Marseille par exemple.

- Ils sont implantés dans toutes les grandes villes sauf Lyon où ils se heurtent aux fondations de Charles Démià. Il sont parfois mal perçus par les municipalités, toujours inquiètes de voir proliférer les fondations ecclésiastiques (exemptes d'impôts et mangeuses de terrains) et aussi par certains maîtres inquiets et jaloux de leurs succès qui leur reprochent de ne pas accueillir que des élèves pauvres.

On pourrait citer parmi les ordres féminins des exemples d'institutions scolaires pour les pauvres (Ursulines par exemple).

Dans une ville se côtoient jusqu'à cinq types d'écoles primaires, le double si l'on distingue les écoles des filles de celles des garçons. L'exemple de Paris est assez éclairant mais pas unique. On y trouve:

- Des écoles paroissiales gratuites destinées aux pauvres garçons et filles. Ces écoles sont pilotées par les curés de paroisse et financées par les fidèles. Pour les filles, on emploie souvent les sœurs de saint Vincent de Paul.
- Des écoles institutionnelles également gratuites comme celles des frères de St J.B. de La Salle, ou plus restreinte comme celles fondées par un certain Charles Tabourin (1677-1762) qui se sont multipliées: 32 écoles en 1785. Ou comme celles des Ursulines qui ne sont pas les seules à accueillir des petites filles pauvres: 28 communautés participent à cette œuvre à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle.
- Des écoles privées laïques et payantes dépendant du Chantre de la Cathédrale qui préside à la réception des maîtres et des maîtresses, en tire bénéfice et tente d'éviter la concurrence d'autres institutions. Il y a 150 maîtresses et autant de maîtres agréés en 1750 à Paris et 201 de chaque sexe en 1789. Il s'agit de gens dont la compétence a théoriquement été vérifiée.
- Des écoles religieuses payantes, car non seulement les frères contribuent à la formation primaire, mais aussi de nombreuses religieuses et même un certain nombre de collèges que nous serions tentés de percevoir uniquement comme secondaires.
- Enfin, des maîtres et maîtresses clandestins: soit parmi les maîtres écrivains qui ruinés par l'imprimerie, ouvrent des écoles buissonnières sous prétexte d'apprentissage de l'écriture, soit des isolés qui offrent leurs services hors cadre. Tenir compte aussi de nombreux personnages de compagnie, clerics ou non, qui sont les précepteurs des enfants bien nés. Il y en a beaucoup.

### 3. Une pédagogie qui se transforme

Ce qui frappe quand on aborde (même superficiellement) l'apprentissage scolaire, c'est l'extrême inefficacité du système d'enseignement ancien, inefficacité qui ne résulte pas seulement d'une éventuelle incompétence des maîtres, mais bel est bien des options pédagogiques traditionnelles:

- On distingue trois phases qui nécessitent beaucoup d'années pour parvenir à un niveau rapidement acquis dans la première année de nos écoles primaires: lire d'abord, puis écrire, puis calculer. Quand on sait que beaucoup d'enfants ne fréquentent que sporadiquement l'école et fort peu de temps, il ne faut pas s'étonner des limites d'une méthode par définition lente. Ajouter que dans bien des écoles, les enfants n'ont pas tous les mêmes manuels. Ajouter que l'apprentissage est individuel, chaque enfant à son rythme, apprenant ses lettres ou ses groupes de lettres de manière assez rudimentaire et toujours lente, pendant que les autres chahutent doucement dans leur coin. **L'écriture** qui n'est apprise qu'après l'apprentissage de la **lecture** ne l'est pas à tous les enfants et les conditions sont très lentes en raison de cette pédagogie individuelle. Le calcul est très difficile: on ne sait apprendre ni les divisions, ni les multiplications. Les difficultés sont démultipliées par la nécessité de tenir compte de système de poids et mesure ou de monnaie très complexe duodécimaux, cloisonnés. On s'en tient à des exercices d'abaque ou à des jeux de jetons.

Les frères des écoles chrétiennes vont contribuer à améliorer cette pédagogie.

- En prenant des lectures en français, ce que faisaient depuis longtemps les pédagogues protestants.
- En imposant les mêmes ouvrages de référence. En pratiquant une méthode simultanée.
- En insistant sur la prononciation des syllabes.
- Malgré tout, la méthode reste assez lente: 10 étapes pour apprendre à lire; 12 pour l'écriture. Pour les moins doués, il faut trois ans pour savoir simplement lire; autant pour écrire.
- En remplaçant les châtiments corporels assez fréquents par des sermons et en jouant sur l'émulation, ils contribuent non seulement à l'instruction, mais aussi à l'éducation et à la formation religieuse:
  - a) Il s'agit d'une éducation fortement religieuse comportant 6 heures d'instruction religieuse par semaine, messe quotidienne et de constantes prières

- b) Il s'agit aussi d'une œuvre destinée à contribuer à la civilité, l'art de bien se comporter en société. Erasme avait déjà proposé une *Civilité puérile et honnête*, idée reprise par La Salle dans une *Règle de la bienséance et de la civilité* qui entre dans les détails des bruits incongrus, de la manière de se moucher, de tenir sa tête etc.. Cette volonté éducatrice contribue fortement aux transformations des comportements et pénètrent donc toutes les couches de la société.

Il est manifeste que l'école urbaine enrichie par l'œuvre pédagogique de certains pionniers a fourni aux jeunes urbains des possibilités d'éducation plus riches que celles dont disposaient les enfants de la campagne et assurément plus continues, non écourtées par les travaux agricoles. Encore aurait-il fallu que les uns et les autres en profitent. Il est difficile de bien mesurer le potentiel pédagogique: selon Martine Sonnet, les écoles de filles de Paris existantes étaient susceptibles disposant de 12000 places environ vers 1760 de recevoir une fille sur quatre compte-tenu de ce que l'on sait de la population enfantine de Paris, un peu plus à mon avis. Le potentiel des garçons était encore plus favorable. Il en allait de même dans les villes comme Rouen. Pourtant quand on découvre que les anciens élève de l'Hôpital Général étaient inaptes à signer, on doit admettre que la volonté individuelle, celle des parents et celle des enfants jouaient aussi un rôle important. Ce qui est certain c'est que progressivement, l'offre d'éducation s'est accrue et qu'elle a reçue davantage d'échos. Ce qui est clair aussi, c'est que la carte de l'éducation primaire correspond bien à celle des signature de Maggiolo. L'école a commandé l'alphabétisation.

### 3. Au-delà des apprentissages de base: les garçons au collège

Nous laisserons de côté ici les formations que nous considérons comme supérieures aujourd'hui, universitaires ou écoles qui n'accueillaient qu'une très faible minorité des jeunes dans un monde où la fréquentation des collèges ne concernait déjà que très peu d'adolescents dont beaucoup ne passaient pas le baccalauréat. Au-delà de ce diplôme prestigieux rares étaient ceux qui prenaient des inscriptions dans les facultés de droit ou de médecine ou de théologie réservée à de futurs professionnels ou aux plus savants des clercs.

Au Moyen Age, les facultés des arts assuraient la préparation au baccalauréat premier grade de l'enseignement supérieur. On leur reprochait leur manque de progression et leur éloignement des familles des étudiants. A la

fin du Moyen Âge on commence donc à créer des sortes de délocalisations universitaires plus proches des utilisateurs et plus structurées. Tels sont en dehors de France, en Europe du Nord, les maisons des *Frères de la Vie commune* qui ouvrent des collèges permettant des études progressives. Le modèle est copié en France où l'on trouve de nombreux collèges urbains de cette nature au XVI<sup>e</sup> siècle, notamment chez les protestants.

Les Jésuites n'interviennent que tardivement dans cette entreprise. En 1548, ils ouvrent un collège à Messine en Sicile, puis à Rome en 1551. Au départ, ils ne songent qu'à encadrer la formation intellectuelle de leurs futures recrues. Peu à peu, ils accueillent aussi les enfants destinés à d'autres carrières. Ils s'installent en France un peu plus tard, disposant de 12 collèges en 1572, de 70 en 1640, de 105 en 1760, l'essentiel de leurs maisons ayant été fondées au XVII<sup>e</sup> siècle. On distingue les collèges de plein exercice des collèges d'humanités (dépourvus d'enseignement de philosophie) et des régences (consacrées au seul enseignement des classes de grammaire).

Leurs atouts:

- Un enseignement structuré en 7 ou 8 années de la 6<sup>ème</sup> aux deux années de philosophie comportant des étapes: grammaire, humanités et rhétorique, philosophie.
- Un enseignement gratuit pour les externes, donc assez ouvert socialement. Mais on compte davantage d'internes au XVIII<sup>e</sup> siècle.
- Une hiérarchie d'âge qui s'impose progressivement: 11-12 ans en 6<sup>ème</sup>, 16-18 ans en rhétorique (1<sup>ère</sup>).
- Un enseignement farouchement centré sur l'antiquité latine (peu de grec): très tôt les cours ont lieu en latin et alors les trois quart du temps maîtres et élèves doivent s'exprimer dans cette langue: les auteurs centraux sont Cicéron, Ovide, Virgile, Horace et plus tard Tite Live et Tacite. Une connaissance profonde de l'histoire romaine accompagne cette formation.
- Il s'agit de former des esprits logiques, construits et aussi des chrétiens. On retient des leçons antiques: l'abnégation et la modestie de Cincinnatus retournant à sa charrue après avoir eu tous les honneurs, le courage, la résignation devant la mort, la soumission à Dieu et au souverain. Du reste, l'exemple antique s'inscrit dans un contexte de dense spiritualité en consacrant beaucoup de temps à la prière et à la formation du croyant (messe quotidienne, offices, oraisons diverses, instruction religieuse) comme dans les écoles.
- Si l'on se méfie de la littérature française, le théâtre joue un grand rôle, occasion de travailler l'éloquence et le maintien.

- Peu des sciences: tous les collèges n'ont pas de chaire de mathématiques. Physique reste longtemps assez rhétorique et peu marquée par les innovations des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, ce qui est étonnant dans cette compagnie qui compte de bons savants.

L'expérience jésuite et leur succès suscite concurrence et émulation. On voit se développer les collèges d'Oratoriens initiés par Bérulle:

- Il y a 26 collèges en 1760.
- Leur pédagogie est réputée plus moderne que celle des Jésuites: enseignement en français, moins de latin.

D'autres ordres comme les Doctrinaires s'établissent dans le sud de la France (62 collèges en 1760). On trouve encore des collèges de Dominicains et d'autres ordres.

Une certaine crise se révèle au XVIII<sup>e</sup> siècle:

- Chute d'effectifs dans certains grands collèges: à Rouen, le collège jésuite comptait 2000 élèves en 1662 et seulement 800 en 1760. Chez les Oratoriens de Nantes, le nombre des collégiens passent de 1200 en 1669, à 1000 en 1705 et à 600 en 1765.
- Ce déclin n'est que relatif car il résulte en partie de la multiplication des lieux d'accueil, des petits collèges et de restriction apportées aux entrées en 6<sup>ème</sup> très ouvertes au XVII<sup>e</sup> siècle.
- La crise est toutefois indiscutable: on critique les limites de plus en plus perçues de formations destinées à fabriquer des honnêtes hommes, des magistrats.
- Haine des Jésuites aboutit à leur éviction en 1762: leurs collèges sont partiellement repris par les Congrégations, mais plus souvent dans des conditions un peu houleuses par les municipalités.
- On voit apparaître en même temps des établissements de type nouveau:
  - a) Des établissements de type «moderne» où l'on procure au futur négociant les formations qui lui seront utiles dans son état: comptabilité, cours d'hydrographie, algèbre, trigonométrie, langue vivantes. J'ai signalé plus haut les écoles des frères ressortissant à ce modèle.
  - b) Il existe beaucoup d'autres institutions de ce type religieuses mais aussi privées.
  - c) Noter encore les nombreuses académies et écoles militaires à destination des jeunes nobles qui ne fréquentent pas tous les collèges.

La pédagogie est à la mode dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Alors qu'on avait édité 51 livres sur l'éducation intellectuelle de 1715 à 1752, on en publie 161 de 1760 à 1789.

- Il est de bon ton de critiquer les formations classiques, d'insister sur la nécessité d'un enseignement des sciences ou de la nouvelle géographie nouvelle issue des découvertes.
- On propose des projets de réforme plus ou moins convaincants: par exemple celui des consuls de Lyon (fin XVIII<sup>e</sup>) qui suggèrent entre autre chose l'enseignement des langues vivantes et celui de l'histoire régionale
- On ose même parler d'enseignement laïque, préfiguration d'une éducation nationale. En 1783, un magistrat du Parlement de Paris insiste sur la nécessité «d'une éducation placée sous l'inspection de la puissance publique parce qu'elle doit être tournée vers l'utilité et le service de l'État.
- Signe annonciateur, à peu près au même moment, dans l'ancien collège des Jésuites de Caen, la messe quotidienne des élèves est abolie...

#### 4. Pour les filles bien nées: des Lumières modestes

On constate que l'enseignement féminin aboutit en général à un moindre succès que celui des garçons, si l'on en juge par les signatures. Il est probable que le réseau des écoles est défavorable, même si localement on découvre des densités scolaires féminines supérieures à celles offertes aux garçons. Il est clair aussi que l'enseignement primaire féminin est moins bon et se transforme souvent en enseignement religieux et ménager au détriment de la lecture et de l'écriture. Il est manifeste que la volonté sociale de réduire la formation féminine au strict minimum pèse dans cette affaire. On aperçoit le même désintérêt pour l'instruction féminine au sein des familles de l'élite.

Certes, il ne manque pas de voix pour demander que soit prise en compte la formation des futures mères mais en limitant les perspectives intellectuelles.

- **Vivès**, dans *l'Institution de la Femme chrétienne* (1523) prône une éducation pour les filles mais séparément des garçons avec un programme minimum:
  - a) Lire et écrire
  - b) Et une éducation centrée sur les tâches ménagères
- **Luther** favorable à instruction des filles pour lire la Bible
- **Avec C.R.**, solide réflexion sur éducation féminine pour luter contre le Protestantisme:
- **Fleury** dans son *Traité sur le choix et la méthode des études* (1685)

consacre un chapitre à l'instruction des femmes au-delà de la lecture, il leur faut:

- a) Consacrer leur loisir à des études sérieuses plutôt qu'aux romans et rubans
  - b) Rédaction
  - c) Arithmétique
  - d) Pharmacopée
  - e) Un peu de droit en cas de veuvage
- **Fénelon** dans *De l'éducation des filles* (1687) propose même un peu de latin comme pis aller contre l'oisiveté.
  - **Madame de Maintenon** fondatrice de la Maison royale de Saint-Cyr prend en main l'éducation de 250 jeunes filles nobles mais désargentées. Avec un programme de ce genre.

On est parvenu pour la fin XVIII<sup>e</sup> siècle à reconstituer approximativement la trame de l'enseignement féminin à Paris grâce aux guides divers: 253 adresses de lieux éducatifs féminins avec une inégale concentration géographique. Ce qui nous intéressera ici, c'est ce qu'on offre comme éducation au-delà des rudiments aux jeunes filles bien nées.

#### Clientèle des pensionnats

Il s'agit de jeunes filles appartenant à des milieux comparables à ceux que l'on aperçoit dans les collèges, plutôt plus huppés, car on n'y trouve guère -à Paris du moins- d'enfants d'artisans bien présents dans les collèges de garçons:

- Nobles 10%
- Officiers 35%
- Financiers 5%
- Négociants 10%
- Marchand 24%
- Autres 15%

Les prix de pension sont élevés, parfois supérieurs à 1000 livres par an.

On a probablement exagéré le renfermement des jeunes filles. En tout cas, à Paris, la durée de séjour est finalement assez courte, peut-être plus longue en province. Sur plus de 1000 pensionnaires observées de 1704 à 1792, 35% ne demeurent qu'une année, 25% deux ans, 24% trois à quatre ans, 16% plus longtemps. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, beaucoup n'y vont que pour préparer leur communion. Les longs séjours sont liés à des circonstances particulières: orphelines, parents à l'étranger. Dans certaines maisons, on exige deux ou trois années pour permettre des cursus par paliers comparables à ceux des

collèges: c'est le cas à St Cyr (4 divisions) ou chez les Ursulines. Pour celles qui font un véritable cursus, l'âge d'entrée très variable: 6 à 8 ans, plus jeunes si orphelines. Sortie vers 16 ans.

### Les enseignantes

Les religieuses jouent un rôle important: elles sont nombreuses et se consacrent souvent parallèlement à l'alphabétisation des filles pauvres qui sont externes et à celui des filles bien nées, pensionnaires sans contact avec les enfants des classes populaires.

Les compétences de ces maîtresses font apparemment l'objet d'un soin particulier, du moins dans les ordres voués à l'enseignement: certaines maisons organisent de véritables recyclages des maîtresses. Mais ce qui est vrai chez les Ursulines ou à la congrégation Notre-Dame, ne l'est pas dans un grand nombre de maisons où l'on accueille les jeunes filles sans vraiment les former.

- Même dans les meilleurs cas, il est manifeste que ce corps enseignant ne se compare pas à celui des collèges où l'on compte d'authentiques savants et de véritables érudits. Tout est plutôt centré sur l'éducation d'une mondaine honnête et chrétienne. Dans les bonnes maisons, on note la présence de maîtres de musique, de maîtres à danser.
- On s'aperçoit du reste -autre différence par rapport au collège où l'année scolaire est très rythmée et la progression construite que le calendrier scolaire est inexistant au couvent où l'on entre et sort de manières variées (Ursulines plus strictes, on y entre au printemps et à l'automne).
- Seule règle stricte les horaires journaliers. Dans les couvents, les pensionnaires se lèvent tôt (entre 4 et 7 heures) et se couchent entre 19 heures 45 et 21 heures. Mais le temps scolaire proprement dit est de 5 à 6 heures

### Objectif éducatif faire des femmes du monde ayant du maintien

- Ségrégation entre âges, milieux etc.
- Surveillance constante (dans certaines maisons, deux sœurs travaillent ensemble pour mieux contrôler).
- Le corps est objet de méfiance. On lutte contre la gourmandise. On parle peu de l'intimité de la toilette en dehors de main et de figure et chevelure; on prohibe la nudité.
- On apprend à rendre le corps modeste, à contrôler sa voix, à veiller à son port: les religieuses vivent dans la crainte des penchants des filles à

la volupté. L'écolière idéale est silencieuse et immobile. Tout est dominé par l'idée que les jeunes filles portent le mal en elles et qu'il faut le leur arracher.

**Le contenu: de petites sciences**

– **AIMER ET CONNAITRE DIEU**

- a) Fondamental et sans cesse rappelé: le rôle de la catéchèse, de la prière, des intentions de travail
- b) Mots pour apprendre à lire sont empruntés aux thèmes religieux
- c) Messe quotidienne
- d) Catéchisme par cœur
- e) Processions
- f) Etape décisive de la 1ère communion vers 11–12 ans (un an plus tard pour les garçons). L'année de préparation des filles est plus marquée que celle des garçons. D'où l'utilité du couvent pour les filles bien nées: cela évite d'accompagner les enfants au catéchisme plusieurs fois par semaine. Il existe même des «classes blanches».

– **DES CONNAISSANCES QUI PERMETTENT DE SE FAIRE DISTINGUER.** Les couvents chics offrent une éducation destinée à l'agrément, mais crainte d'en apprendre trop aux filles qui leur enfleraient l'esprit.

- a) Musique, danse, histoire et géographie mais aussi approfondissement de l'orthographe et de la grammaire.
- b) Une formation morale et sociale car les femmes sont nées pour faire les délices de la société par les charmes de l'esprit et de la figure. Elle doivent en faire le bonheur par leur caractère et leur vertu (Jaillot, 1772).
- c) Au total, finalité proclamée est préparer les femmes à entrer en religion ou à se marier.
- d) Les hommes et beaucoup de femmes approuvent ce programme. Parmi les leaders révolutionnaires, beaucoup ne sont pas hostiles à cette éducation. Condorcet et certaines femmes de l'élite se rebellent contre un système qui les minorent. Cela reste marginal et il faudra un siècle encore pour que s'esquissent de vraies perspectives d'égalité.

## Conclusion

Il est difficile de mesurer le pourcentage des scolarisés dans la France d'Ancien régime. L'école pesait faiblement sur les petits paysans, mais obtient dans le nord du moins, surtout auprès des garçons d'assez jolis succès. Encore plus en ville où certains fils d'artisans accèdent au collège. Les inégalités sociales, sexuelles et régionales sont encore assez grandes, les motivations familiales incertaines. Malgré tout, le XVII<sup>e</sup> siècle très prosélytique et le XVIII<sup>e</sup> éclairé ont finalement été très favorables à l'envol de l'école. Avec des outils imparfaits l'Église y a fortement contribué. D'un certain sens, la Révolution et le XIX<sup>e</sup> siècle s'inscriront plus en continuité qu'en rupture avec succès: vers 1900, presque tous les petits Français seront scolarisés.

## III. Le XIX<sup>ème</sup> siècle: entre conservatisme et progrès

Ce titre peut sembler contenir un jugement plus ou moins sévère mais il rend compte d'un fait pratiquement immuable d'un bout à l'autre du siècle, celle d'une école à deux vitesses, en fait de deux écoles, celle des bourgeois et celle du peuple. Lisons ce texte de l'an VIII que Jules Ferry n'aurait pas renié.

*«..Dans toutes les sociétés civilisées, il y a nécessairement deux classes d'hommes, l'une qui tire sa subsistance du travail de ses bras, l'autre qui vit du revenu de ses propriétés ou du produit de certaines fonctions pour lesquelles le travail de l'esprit a plus de part que celui du corps. La première est la classe ouvrière, la seconde est ce que j'appellerai la classe savante. Les hommes de la classe ouvrière ont bientôt besoin de travail, et les enfants eux-mêmes ont besoin de prendre de bonne heure la connaissance et surtout l'habitude et les mœurs du travail pénible auquel ils se destinent. Il faut qu'une éducation sommaire mais complète en son genre leur soit donnée et que bientôt ils puissent entrer dans les ateliers ou se livrer aux travaux domestiques ou ruraux. [Ainsi], il doit y avoir deux systèmes complets d'instruction qui n'ont rien de commun, l'un avec l'autre. Je regarde comme une grande erreur de croire que les écoles primaires se lient avec les écoles centrales et en sont comme le vestibule..».*

Ce texte paraît aujourd'hui incroyablement réactionnaire. Il reflète bien les mentalités bourgeoise du XIX<sup>e</sup> siècle de l'école et même en partie, celles du XX<sup>e</sup> siècle.

## 1. Les étapes de l'histoire scolaire

Après les fastueux projets de la période proprement révolutionnaire inaccomplis faute de temps et de moyens, Napoléon tend à retourner à la case départ. Il laisse l'enseignement primaire à la charge des communes. Une ordonnance de 1816 prévoit qu'il doit y avoir une école par commune et l'accueil gratuit des indigents: texte assez proche de ceux de l'ancien régime, mais cela se traduit guère par des réalisations concrètes ou des impulsions décisives. Le niveau d'alphabétisation assez honorable enregistré en 1820 est encore le résultat de la formation d'ancien régime que la Révolution a peut-être -mais à peine-ralentie. Il s'envole par la suite à partir d'une législation efficace. Peu à peu tous les enfants vont à l'école: Jules Ferry n'imposera la scolarité que lorsqu'elle sera effective et réalisée. En 1880, tout est déjà acquis. Ce qu'ajoute la loi, c'est une présence de plus longue durée et donc une efficacité accrue de l'école.

**Tableau 5.** Nombre des écoles et nombre des élèves (ces derniers en millions)

Date	Communes sans école	Garçons scolarisés	Filles scolarisées
1821		1,0	0,5
1832	11 438	1,2	0,7
1837	5 567	1,9	0,7
1847	3 213	2,2	1,3
1863	818	2,3	2,1
1880	159	2,7	2,6
1890	0	2,78	2,73

Diverses mesures réglementaires ou législatives vont contribuer à améliorer les conditions scolaires.

- En 1833, Guizot implique davantage l'État au plan financier et esquisse l'organisation d'une inspection départementale. On le verra, il se préoccupe aussi fortement de la formation des maîtres.
- En 1850, la loi Falloux crée un conseil académique: les instituteurs seront désormais nommés par des recteurs départementaux puis à leur disparition (avant l'instauration des académies) par les préfets. En fait opération catholique en faveur des congrégations qui menace un instant l'œuvre de Guizot. Les successeurs de Falloux seront moins favorables aux congréganistes.

- Sous le second Empire, de nouvelles dispositions financières permettent aux communes d'assurer la gratuité pour les familles sans ressource.
- Progressivement, les communes sans école se font plus rares: il y en a 14 000 en 1829, 3 123 en 1847 et 813 en 1863. En 1890, seulement 10% des garçons et 15% des filles ne savent pas signer leur nom au mariage. On a là, le résultat de l'œuvre scolaire avant l'effort de la III<sup>ème</sup> République.
- En 1882, la loi Ferry rend l'école obligatoire jusqu'à 13 ans (ou 12 ans pour les enfants obtenant le certificat d'études à cet âge). Le principal effet, très bénéfique, de la loi Ferry est d'accroître la proportion des grands enfants scolarisés; ainsi se construit une masse scolarisée plus importante. Les jeunes vont tous à l'école désormais et y demeurent plus longtemps.

## 2. Un encadrement toujours amélioré

Longtemps subsiste l'héritage du 18<sup>ème</sup> siècle de maîtres plus ou moins hétéroclites, venus d'horizons très divers:

- Nombreux religieux
- Rôle retrouvé des congrégation en ville et même en campagne
- Cumul des mandats des instituteurs ruraux qui sont aussi sacristains et secrétaires de mairie.
- Problème de mauvais salaires contraignant à exercer d'autres métiers

En 1816, on leur impose un brevet de capacité délivré par les recteurs qui deviendra sous Guizot en 1833 le brevet élémentaire ou supérieur selon le degré. La loi de 1833 crée aussi un corps d'inspecteur académiques.

Pendant très longtemps les religieux congréganistes pour la plupart sont très présents dans le corps enseignant: encore en 1879, la plupart des maîtresses sont majoritairement des religieuses (plus de 60%) et pas toujours très savantes. A la même date, on compte encore 15% d'instituteurs qui sont des clercs. Les écoles des frères sz saint Jean Baptiste de la Salle accueillent plus d'élèves qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le fait nouveau découle d'une volonté de **laïcisation** de l'enseignement. On commence tôt à créer des **écoles normales d'instituteurs**: dès 1828 pour les hommes: sous l'impulsion de Guizot qui en prévoit une par département, elles se multiplient. On en compte 71 en 1837 du côté masculin. Pour les maîtresses, l'évolution est plus lente: 8 en 1848, 11 en 1863, mais il existe des cours normaux moins poussés qui témoignent – même à ce niveau –

de l'acceptation passive de l'inégalité. Sous la III<sup>ème</sup> République, l'évolution est rapide cependant du côté féminin: 48 écoles normales féminines en 1881, 81 en 1886, 85 en 1891. Le système se met en place: recrutement par concours, octroi de bourses, formation limitée mais rigoureuse. Ajoutons que pour encadrer les écoles normales, ont été créées dans les années 1880 deux grandes écoles destinées à fournir les professeurs des futurs instituteurs l'Ecole normale supérieure (masculine) de Saint-Cloud et celle (féminine) de Fontenay (en 1880).

La réforme de Ferry outre l'obligation de scolarité déjà mentionnée aboutit à laïciser l'enseignement primaire public (par les lois de 1882 et de 1886, les prêtres sont écartés de l'école, le catéchisme doit être enseigné à l'extérieur des locaux scolaires, les crucifix sont supprimés dans les classes.; les instituteurs congréganistes doivent être remplacés dans les 5 ans; les institutrices aussi, mais les délais ne sont pas formulés.

Les instituteurs et a fortiori les institutrices formés dans les écoles normales ne sont en fait majoritaires dans les écoles qu'à la fin du siècle. On a souvent insisté sur l'aspect laïc, anticlérical de ces «hussards noirs de la République». A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il restent moins anti-religieux qu'on ne l'a dit: encore après Ferry, on récitera les prières dans certaines écoles publiques. Les vrais heurts sont ultérieurs et confortent un secteur privé qui dans le primaire n'est pas négligeable.

Ce qui est évident, c'est l'amélioration de la formation de 1800 à 1900. Mais c'est une œuvre par accumulation.

Ces instituteurs plutôt mal payés ne sont pas toujours les petits notables de village que l'on décrit: fraîches émoulues des écoles normales, les institutrices ne sont pas toujours bien accueillies. A cela s'ajouteront, à la fin du siècle, les luttes idéologiques.

Il convient aussi de noter une autre importante victoire qui est celle des constructions scolaires. Déjà un certain effort avait été fait sous le second empire, mais on en restait souvent à des locaux assez rustiques. Une véritable planification des constructions scolaires a lieu à partir de Jules Ferry qui sait voir grand: dès 1883, le gouvernement engage 264 millions de francs pour s'approprier ou construire 20 000 écoles, en renouveler le mobilier. Cet effort continu aboutit à des écoles types: garçons et filles sont séparés; des couloirs vitrés desservent des salles hautes, bien chauffées en hiver, des cours de récréation vastes, bitumés, plantés d'arbre accueillent les enfants, un matériel pédagogique type est mis à la disposition des maîtres: instruments de mesure du système métrique, cartes; les livres scolaires sont évidemment uniformisés.

### 3. Évolution des méthodes

Si l'enseignement simultané triomphe au XIX<sup>e</sup> siècle, il convient de signaler une expérience de **l'enseignement mutuel** imaginé et pratiqué au début du siècle par les anglo-saxons. Un seul maître pouvait prendre en charge plusieurs centaines d'élèves, ceux-ci s'entraîdant mutuellement compte-tenu de leur niveau: les forts s'occupant des faibles dans une matière sous la houlette d'un moniteur, élève choisi en raison de son niveau et de son aptitude au commandement. Le maître n'était plus qu'un chef d'orchestre, maître d'une symphonie fondée sur l'émulation. De grands esprits (Ampère, J.-B. Say, le duc de Broglie) soutenaient ce nouveau mode d'instruction élémentaire. Hugo s'en enthousiasma. En 1820, on compte 1300 écoles mutuelles et 150 000 élèves suivent ce mode d'enseignement soutenu par le gouvernement (qui y trouve une source d'économie) mais décrié par le clergé et surtout par les frères des écoles chrétiennes qui restaient attachés à l'enseignement simultané de type magistral. La tentative mutuelle s'effondra avec le retour des ultras au pouvoir: les écoles sont placées en 1822 sous la tutelle des évêques et les crédits retirés aux écoles mutuelles qui passent de 1500 en 1821 à 258 en 1827.

Il n'en demeure pas moins que le contenu scolaire progresse sensiblement. La lecture devient primordiale, puis l'orthographe et l'écriture que l'on réduit à la simple cursive. Les problèmes de calcul sont simplifiés avec le système métrique et grâce à la mise au point de techniques pédagogiques efficaces. L'enseignement religieux reste jusqu'à Ferry fortement présent.

Peu à peu l'emporte une vision encyclopédique des savoirs à acquérir, une vision cadrée, limitée aux perspectives sociales des élèves appartenant aux classes populaires. Le champ du savoir déborde la lecture, l'écriture ou le calcul et l'histoire sainte: il est une école du langage: on lutte notamment contre les langues régionales.

- La littérature française a une place avec un corpus de récitation (au centre l'inépuisable Victor Hugo).
- Une histoire nationale centrée sur la nation et quelques héros patriotes (de Vercingétorix à Jeanne d'Arc) et un poids particulier est attaché à la Révolution
- Une morale civique et républicaine attachée à l'égalité et à la liberté
- La croyance positive au progrès de l'esprit humain
- En fait trois thèmes sous-jacents: patriotisme, républicanisme, rationalisme.

C'est là le point terminal d'un enseignement qui se veut fédérateur qui le sera en 1914, où le service de la patrie républicaine a remplacé celui de l'Église.

Dans un cas comme l'autre, on note qu'il s'agit d'un enseignement de masse, coupé des élites. En 1900, tous les jeunes Français de 6 à 12 ans sont scolarisés, (y compris les filles): mis au travail intellectuel, en formation civique, tout en restant dans leur condition.

#### 4. Les élites restent classiques

On insistera peu sur l'enseignement secondaire masculin qui n'innove guère dans ce siècle après la réflexion assez neuve des écoles centrales de la Révolution qui était résolument moderne (langues vivantes etc..)

En 1802, une loi rétablit en fait le système d'ancien régime en créant les lycées (renommés collèges royaux de 1815 à 1849) au chef lieu de département et les collèges communaux dans les villes plus petites: en fait il n'y a que 37 lycées en 1812 et 86 en 1865, 100 en 1887. Toutes les préfectures n'ont pas forcément de lycée et Paris en a quatre. Le personnel des lycées est le plus qualifié et le mieux payé (agrégation de lettre, de grammaire et de science à partir de 1812). Les collèges sont moins bien encadrés. Ce qui caractérise le second degré du, c'est son immobilisme.

Faiblesse des effectifs partagés entre enseignement public et enseignement confessionnel (ce dernier favorisé par la libérale loi Falloux qui autorise les ouvertures d'écoles secondaires religieuses).

**Tableau 6.** Les effectifs du secondaire au XIX<sup>e</sup> siècle

<b>1806</b>	22 000 élèves dans les lycées et collèges d'État et 26 000 dans le privé, c'est l'effectif qu'on peut calculer déjà en 1789
<b>1820</b>	33 000 dans le public, 20 000 dans le privé
<b>1840</b>	45 000 dans le public, 31 000 dans le privé
<b>1865</b>	32 600 dans les lycées, 38 600 dans les collèges communaux et 35 000 dans les secondaires privés, augmentation à peine modifiée eu égard à la croissance démographique
<b>1880</b>	80 000 dans le public et 78 000 dans le privé on reste sur sorte de constante compte-tenu de l'évolution de la population

- En dépit des bourses, les études sont coûteuses surtout pour les pensionnaires nombreux dans les collèges libres (67% en 1865) et à peine moins dans le public (55% dans les lycées, 40% dans les collèges). Par définition, les enfants sont bourgeois ou petits bourgeois
- L'internat reste très fréquent:
  - a) 1809: 67,9%
  - b) 1865: 53,3%
  - c) 1898: 37,9% des élèves dans l'enseignement public, mais encore 67% dans l'enseignement confessionnel.
- La formation reste très axée sur les études classiques, calqué sur le modèle des Jésuites:
  - a) Importance du latin (10 heures hebdomadaires en 6<sup>ème</sup>) qui est présenté comme formateur et important pour le style et la pensée. Le latin imprègne tellement l'éducation que l'on s'inspire du modèle de la version latine pour apprendre les langues vivantes: un désastre.
  - b) On s'en tient aux auteurs classiques français et antiques
  - c) Volonté assez étrange de gratuité et de rhétorique
  - d) Néanmoins les sciences, écartées en 1821 jusqu'à la rhétorique sont réintroduites en 1826-1830 après la seconde, puis après la Troisième (en 1847, dès la 4<sup>ème</sup>) et les langues étrangères d'abord facultatives deviennent obligatoires. En 1852, on propose une bifurcation à partir de la 3<sup>ème</sup> entre la voie littéraire et la voie scientifique modifiée plus tard et partant alors de la seconde. Victor Duruy va tenter de créer un enseignement moderne spécial sans latin orienté vers la profession (durée de 4 années): succès certain qui conduit en 1886 à l'allonger et à mettre sur pied un baccalauréat spécial, rebaptisé moderne en 1891.

## 5. La lente émergence du secondaire féminin

Il y aurait beaucoup à dire sur l'éducation des filles du XIX<sup>e</sup> siècle dans la bourgeoisie qui programme de futures mères au foyer. D'où, pendant longtemps se perpétue l'éducation au couvent plus consacrée à la formation religieuse et mondaine qu'à une véritable instruction. Car il y a un modèle de femme à produire:

- Faible et gracieuse
- Affective
- Excellente dans le détail

- Peu créative
- Inégalité proclamée en somme: même Mgr Dupanloup prélat libéral du milieu du siècle est favorable à une éducation de femme et de mère, une femme d'intérieur, qui ne s'étend pas en dehors de la maison.
- Le but est bel et bien le mariage: une jeune fille quitte le couvent ou la pension vers 16 ans pour entrer dans le marché matrimonial.

La tentative de **Duruy** est intéressante dans la mesure où elle caractérise une première volonté de faire bouger les choses, non pas tant pour permettre aux femmes d'exercer un métier que pour lui faire assumer les transformations du monde. Il cherche aussi à mordre l'enseignement confessionnel. En 1867, il crée sans grand moyen dans une quarantaine de villes des cours secondaires pour jeunes filles: conférences en externat que suivent éventuellement les mères accompagnatrices. Pas de religion, des lettres, des sciences, des langues, du dessin, de l'histoire. Les réaction ecclésiastiques font capoter le projet.

La République va revenir sur ce sujet: par anticléricalisme pour arracher les femmes à l'Église, par conviction aussi. Vaste débat autour de la loi de **Camille Sée**, beaucoup de députés républicains ne cachant pas leur préférence pour la femme au foyer et les études désintéressées. Il n'en demeure pas moins qu'en 1881, un véritable enseignement secondaire de jeunes filles est créé et aussi l'École normale supérieure de Sèvres pour leur donner des femmes professeurs. Mais on insiste ainsi sur la féminité: agrégation féminine, fantasme sur la différence pédagogique. En 20 ans, 41 lycées et 29 collèges féminins sont ouverts en dépit des réticences d'une partie de la bonne société. De 1861 à 1896, moins 300 baccalauréats sont accordés aux jeunes filles, très peu parmi elles entrent dans l'enseignement supérieur. Les choses ont bien changé depuis comme le montre le tableau suivant.

**Tableau 7.** Les admissions au baccalauréat en France (1876–1998)

Année du bac	admis	Année		% d'une génération	
		du bac	de naissance	Garçons	Filles
1876	6100				
1909	6956				
1926	11372	1918	1900	2,6%	0,3%
1935	27315	1938	1920	5,6%	2,7%
1950	32362	1958	1940	10,7%	10,2%
1980	222429	1978	1960	21,2%	30,0%
1998	488054	1997	1979	54,6%	68,8%

## Conclusion

Du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle se met en marche un système qui aboutit à scolariser toute la jeunesse. C'est un fait essentiel aussi bien pour la vie des individus transformés par une instruction même minimale; c'est important pour la société qui s'homogénéise et s'identifie davantage dans une nation.

Parvenu à son premier terme -celui de Ferry- le progrès marque le droit à l'instruction et la fin du bagne des enfants qui désormais échappent au travail forcé.

Cependant, le système contribue à renforcer la ségrégation sociale ou du moins à la maintenir: le jeune des classes populaires a peu de chance d'accéder au secondaire. En 1886, la mise sur pied d'un enseignement primaire supérieur, cycle court de 4 années pour les meilleurs élèves du primaire répond à un besoin en s'inspirant des dispositions d'une législation de Guizot qui avait eu peu de succès en 1833. Elles accueillent les futurs instituteurs et ce qu'on appellerait aujourd'hui des agents de maîtrise ou des cadres intermédiaires. On comprend dans cette filière les cours complémentaires. Il faudrait aussi évoquer les assez nombreuses filières techniques qui se mettent alors en place (souvent dans l'enseignement confessionnel). Tout cela est évidemment important, mais très séparé de la filière bourgeoise des lycées et collèges.

La création des lycées féminins constitue un virage non perçu à l'époque: encore peu de baccalauréats, davantage de diplômes d'études secondaires. Il faudra attendre 1920 pour trouver un enseignement féminin homogénéisé et davantage pour reconnaître une jeunesse unique où du reste les filles réussissent mieux que les garçons, mais où subsistent bien des facteurs d'inégalité.

Deux autres sujets pourraient être encore abordés à propos de la scolarité du XIX<sup>e</sup> siècle: l'émergence d'une école maternelle réussie et le renforcement de l'enseignement supérieur (grandes écoles et résurrection des universités).

Ce qui est évident, c'est que la jeunesse est de plus en plus prise en main par l'État, après l'avoir été par l'Église. Changement important qui mord sur le rôle traditionnel de la famille en tant que lieu de formation et que cellule de travail.

Ce travail qui a tellement mobilisé les enfants des classes populaires longtemps écartés de l'école.

**Références**

- P. Albertini, *L'école en France XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1992
- R. Chartier, M. M. Compère et D. Julia, *L'éducation en France, du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1976.
- F. Furet et M. Ozouf, *Lire et écrire*, Paris, 1977, 2 volumes.
- M. Gontard, *L'enseignement primaire en France de la Révolution à la loi Guizot*, Paris, 1957.
- B. Groperrin, *Les petites écoles sous l'ancien régime*, Rennes, 1984.
- J. Houdaille, «Les signatures au mariage de 1740 à 1829», *Population*, 1977, 1, p. 65-90.
- M. Fleury et P. Valmary, «Les progrès de l'instruction élémentaire de Louis XIV à Napoléon III, d'après l'enquête de Louis Maggiolo (1877-1879)», *Population*, 1957, 1, p. 71-92
- A. Prost, *L'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, 1979.
- R. Rémond, édit., *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, Paris, 1981, 4 tomes.
- J. de Viguerie, *L'institution des enfants*, Paris, 1978.
- A. Thiercé, *Histoire de l'adolescence*, Paris, 1999.

JEAN-PIERRE BARDET (Paryż)

**SZKOLNICTWO PODSTAWOWE I ŚREDNIE  
WE FRANCJI W XVII–XIX WIEKU  
(STRESZCZENIE)**

Stan zachowanych materiałów źródłowych pozwala historykom na przeprowadzenie w miarę pełnych i szczegółowych badań nad szkolnictwem we Francji na przestrzeni XVII–XIX wieku. W celu określenia zasięgu szkolnictwa podstawowego (podlegała mu największa liczba dzieci) rozpoczęto w 1877 roku badania aktów ślubów. Badania te, w wyniku których przeprowadzono wnikliwą analizę podpisów składanych na dokumentach, objęły swoim zakresem następujące lata: 1686–1690, 1786–1790, 1816–1820. Zostały one zakończone wnioskami dotyczącymi stopnia alfabetyzacji małżonków i świadków, różnic pomiędzy kobietami i mężczyznami, poszczególnymi regionami Francji, środowiskami społecznymi oraz miastem i wsią.

Analiza sytuacji szkół wiejskich przysparza nieco większych trudności, niemniej można na jej podstawie wysnuć wnioski dotyczące warunków pracy nauczycieli, ich wynagrodzeń, obowiązujących programów nauczania, środowisk, z jakich wywodzili się uczniowie. Badania szkół miejskich (Rouen, Paryż, Lyon) podejmują podobną problematykę i wskazują na istnienie pięciu różnych typów szkół podstawowych oraz gimnazjów, w których obserwuje się zresztą spadek liczby uczniów w XVIII wieku (w 1669 r. – 1200 uczniów, w 1705 – 1000, w 1765 – 600). Niezwykle cenne dla uzyskania pełnego obrazu szkolnictwa we Francji wydają się ponadto wszystkie spostrzeżenia dotyczące tworzących się szkół dla dziewcząt i obowiązującego w nich modelu wychowania.

Wiek XIX odegrał najważniejszą rolę w procesie formowania we Francji zasad nowoczesnego szkolnictwa podstawowego i średniego. W 1882 r. ówczesny minister oświaty, Jules Ferry, wprowadził powszechny obowiązek nauki (do 13. roku życia), dzięki czemu już w 1900 r. wszystkie dzieci we Fran-

cji, zarówno chłopcy, jak i dziewczęta, podlegały obowiązkowi szkolnemu. W tym okresie również zreformowane zostało szkolnictwo wyższe kształcące coraz bardziej wykwalifikowaną kadrę nauczycielską. Zmalał wpływ Kościoła na proces wychowania i uczenia (laickie szkolnictwo elementarne), a zwiększyła się rola Państwa, co obserwujemy między innymi na podstawie doboru kadry oraz zmiany treści nauczania (wychowanie obywatelskie zgodne z republikańskimi zasadami równości i wolności, z wiarą w postęp i potęgę umysłu). Zmianie programów nauczania towarzyszyła walka z dialektami.

W wyniku wprowadzanych reform zwiększył się niewątpliwie dostęp do szkół dzieci wywodzących się z najuboższych warstw społeczeństwa. Należy jednak podkreślić, że o ile tworzony system nie wzmacniał istniejących już podziałów społecznych, to jednak w zdecydowany sposób je podtrzymywał.